



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23                | 22       | 23                        |

| Pas de Vote                              |
|------------------------------------------|
| Pour : 0<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 11 septembre 2026      |

L'an 2026, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

**Présents** : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETEL Gwenaëlle, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

**Absent excusé** : M. LE CORRE Renaud a donné pouvoir à M. Philippe JUSTOM.

**A été nommée secrétaire** : Mme Clémence AMIOT.

### D20260917\_11 – Travaux Pont de Persuel

Rapporteur : Monsieur Philippe JUSTOM

Le pont est constitué d'un double ouvrage d'environ **0,80 m** de largeur, reposant sur des piles en maçonnerie supportant un tablier en béton armé d'environ **20 cm** d'épaisseur.

Les désordres constatés concernaient exclusivement les maçonneries de l'ouvrage et sont les suivants :

- affouillement de la semelle de la pile droite nécessitant une stabilisation rapide ;
- très forte dégradation des joints de la pile centrale ;
- disparition ponctuelle de pierres de maçonnerie sur les piles centrale et droite ;
- effondrement de la pile gauche sous la berme de la chaussée sur une longueur d'environ **1,50 m**.

Les travaux prévus et réalisés consistent exclusivement en des travaux d'entretien et de réparation de l'ouvrage existant et comprennent :

- le reblocage de la semelle de la pile droite par un béton de calage ;
- la reprise des joints de maçonnerie de la pile centrale ;
- la repose ponctuelle des pierres manquantes sur les piles centrale et droite ;
- la dépose manuelle des pierres dégradées de la pile gauche ;
- l'évacuation des pierres déposées ;
- la réalisation d'un coffrage, d'un ferrailage et d'un béton de réparation sur la pile gauche sur environ 1,50 m de longueur x 0,50 m de largeur x 1,00 m de hauteur.
- Le montant de ces travaux s'élève à 17 814.47 € TTC et ont été réalisés par la société CC BAT.
- A ce jour, nous sommes dans l'attente d'un devis pour contrôler l'état général de l'ouvrage (la stabilité des piles et de leurs fondations, etc....) et savoir si la circulation peut être rétablie et sous quelles conditions.

- Le conseil municipal **PREND ACTE** des travaux réalisés ainsi que du coût de la réparation de cet ouvrage.

**Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.**

**Frank NICOLAS**  
Maire de Merlevenez



Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication